

Code module : F4 - 2

# Le dialogue social

Sous domaines F4 - Cohésion interne et externe

## Programme



Fondement constitutionnel : le principe de participation

Les organismes paritaires

Les représentants et les délégués du personnel

La représentation des agents de l'administration au sein des institutions et organismes publics (CESC, CPS, etc.)

La révision des accords collectifs

La revalorisation du point d'indice dans la fonction publique

La consultation des partenaires sociaux

Identification des partenaires et de leur stratégie

Analyse des rapports de force

L'art de l'argumentation : écouter, savoir reformuler, expliquer

Règles de conduite et modes de communication

Les pièges à éviter : l'improvisation, l'affrontement

Techniques et comportements à adopter

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité, etc.) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

### CONTACT

formation@dgrh.gov.pf

40 47 79 00



**12 heures - 2 jours**

8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



**8 à 12 participants**



**En présentiel**



**Public**

- Chefs de service, directeurs/directrices d'établissement public administratif et leurs adjoints

- Chargés et référents en ressources humaines



**Pré-requis**

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis



**Objectifs**

- Maîtriser le cadre réglementaire du dialogue social dans l'administration
- Connaître les domaines de la négociation dans l'administration
- Gérer le dialogue social au sein de sa structure